

ont accusé les forces militaires de manque de compétences et de réduction de l'action humanitaire à un acte purement technique. Les deux types d'acteurs n'ont pas hésité à se stéréotyper mutuellement, en particulier en ce qui concerne leurs cultures, motivations, méthodes de travail et gestion.

Bien qu'il soit vraisemblablement trop tôt pour parler d'un consensus naissant dans ce débat, les éléments suivants se dégagent de plusieurs années de débat au sein de la communauté des ONG humanitaires :

- le nombre de situations, catastrophes naturelles non comprises, où les forces militaires seront en mesure d'exécuter des tâches humanitaires est extrêmement limité;
- les forces militaires qui mèneront à bien ces tâches doivent relever d'une coordination civile afin de garantir qu'elles agissent pour soutenir les organisations humanitaires;
- l'intervention militaire aura une valeur ajoutée si elle se concentre sur des tâches qui ne peuvent pas, normalement, être exécutées par des organisations militaires, y compris le contrôle des mouvements aériens dans les aéroports, la logistique lourde, la réparation de routes et le déminage.

Un rôle plus significatif pour les forces militaires

L'encouragement de la sécurité dans les zones de réfugiés est une question politique complexe, compte tenu de sa relation avec la souveraineté des États, des questions du mandat et de l'emploi de la force, et du facteur sécurité. Toutefois, si les forces militaires souhaitent avoir un rôle plus significatif dans l'action humanitaire, de façon à ce qu'on se serve efficacement de la complémentarité des mandats, elles devraient engager des tâches que seules elles peuvent exécuter. Pour renvoyer à Fiona Terry, elles devraient assurer une protection contre la violence aux réfugiés et aux personnes déplacées, car il s'agit là d'une tâche que les organisations humanitaires ne peuvent prendre en charge.

Du point de vue humanitaire, plusieurs conditions devraient s'appliquer si les forces militaires en arrivent à intervenir dans la prestation d'une protection aux réfugiés et aux personnes déplacées. Un récent exercice conjoint entre les forces militaires et les ONG au Royaume-Uni montre que les deux types d'acteurs utilisent des cadres d'analyse différents. Alors que les ONG ont une approche allant du bas vers le haut et ont au départ le but de répondre aux besoins de la population civile, les forces militaires partent de l'état final, c'est-à-dire, une situation stable et sûre, et oeuvrent en sens inverse. Une telle différence sur le plan conceptuel peut avoir d'énormes incidences en matière de planification et de mise en œuvre d'opérations dans des zones de réfugiés.

La conception que les forces militaires se font de la protection et de la sécurité constitue un autre élément essentiel. La compréhension militaire de ces concepts met l'accent sur la sécurité et la protection des troupes. Lorsque cette optique est appliquée à des opérations humanitaires, on croit que le personnel humanitaire souhaite que les forces militaires protègent leurs opérations et leurs convois. Toutefois, de nombreux agents de l'aide considèrent que leur sécurité découle de la qualité de la protection et de la sécurité dispensées aux réfugiés. C'est pourquoi ils veulent que les militaires prodiguent une protection et une sécurité au bénéfice des réfugiés et de la population civile, plutôt que de bénéficier d'escortes militaires.